

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 28 avril à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 avril 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
17	13	0	3	1	0

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, CHADELAUD Michel, LENOBLE Monique, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude

Membres excusés : BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, LEBLANC Christian

Membres absents : ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : BIDAUD Jean-Michel

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n°48-2022 : SRDEII (Région Nouvelle Aquitaine) - avenant n°2 - modification de la durée de la convention

La convention Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et d'aides aux entreprises signée avec la région en septembre 2019 arrive à échéance au 1^{er} juillet 2022.

Dans le même temps, le prochain schéma SRDEII sera adopté par la Région Nouvelle Aquitaine en séance plénière le 20 juin prochain. Afin d'éviter tout vide juridique et de permettre à l'ensemble des parties de voter la nouvelle convention en cohérence et comptabilité avec le nouveau schéma, la Région propose un avenant à la convention actuelle allant jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu les statuts de la Communauté de Communes approuvés par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2018,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 et L4251-17 et suivants,
Vu la délibération 67-2019 du 12 septembre 2019 portant sur la signature de la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine,
Vu la décision du Président n°2020-009 du 15 juin 2020 portant sur la signature de l'avenant n°1 à la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine,
Considérant la Convention SRDEII signée entre les Parties le 17 février 2020 et son avenant n°1 signé le 08 juillet 2020,
Considérant le projet d'avenant n°2 portant sur la modification de la durée de la convention,

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 à la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) tel que présentée en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 04 mai 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET
La Présidente,
Mélanie PLAZANET
Communauté de Communes
des Bords de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **09 MAI 2022**
Publié le : **25 MAI 2022**